

CONTRAT DE LOCATION DE SCOOTER

À Donostia le XX juillet 2023

Rejoint par M. _____, majeur, domicilié en FRANCE, et ID _____, en tant que LOCATAIRE / CHAUFFEUR.

Et d'autre part **DONOSTI MOTO RENT**, avec adresse à Donostia (Gipuzkoa) Avda Madrid 18 sous-sol 9, avec DNI 34.106.419-H comme BAILLEUR (propriétaire)

DÉCLARER

PREMIER.- Que DONOSTI MOTO RENT est propriétaire du scooter WOTTAN 125 STORM avec le numéro d'immatriculation **9705 MJB** qui fait l'objet de ce bail.

DEUXIEME.- Que Monsieur _____-, est intéressé par la location dudit scooter, qu'il prétend connaître et qu'il trouve apte à l'objet du contrat,

TROISIÈME.- Les deux parties décident d'exécuter ce CONTRAT DE LOCATION DE SCOOTER, sur la base de ce qui suit :

CLAUSES

1.- La moto est livrée à XX le XX juillet 2023 et doit être restituée à X le XX juillet 2023

2.- Le locataire déclare être âgé de plus de 25 ans et être titulaire d'un permis de conduire européen valable pour la conduite de scooters, c'est-à-dire un permis A1 ou B avec 3 ans d'expérience.

3.- PRIX

Le forfait pour 24h est de **55 €** à régler en espèces, en bizum ou par carte bancaire.

Ce prix comprend le scooter, les 2 casques jet, le coffre et le support de téléphone portable.

Assurance au tiers.

Kilométrage illimité. Et Assistance routière

Remise personnelle des scooters.

4.- DÉPÔT

Une caution de **250 €** sera retenue par carte de crédit en espèces afin de compenser les éventuels dommages causés à la moto, qui sera restituée à la livraison du véhicule si celui-ci est en bon état.

5.- LIVRAISON DE LA MOTO

5.1 Le scooter est livré avec un réservoir plein d'essence et doit être restitué avec un réservoir plein.

Dans le cas où le réservoir n'est pas livré plein, 5 euros par ligne seront facturés + 25 € de frais de ravitaillement.

5.2 Si la moto est livrée plus tard que l'heure prévue, 30 € par heure de retard seront facturés.

5.3 En cas de perte ou de casse de matériel (rétroviseur, clignotants, clés, casque, coffre, etc.), la somme de 50 euros pour chaque concept sera retenue sur la caution.

5.4 En cas de rayures sur le véhicule, un montant de 150 € sera retenu.

6.- ASSURANCE

L'assurance est à des tiers, donc elle couvrira les dommages générés à un tiers mais pas les propres dommages au véhicule. En cas d'incident, de coup ou d'accident imputable au locataire ou en cas d'être sous l'influence de l'alcool ou de drogues, l'assurance ne sera pas responsable des dommages causés et le montant correspondant de la caution sera retenu.

La propriété ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages corporels causés par l'utilisateur à des tiers, qu'il s'agisse d'écrasements, de coups, etc. et de ce qui pourrait en découler.

Et pour preuve de leur accord, les deux parties le signent et paraphe en double exemplaire sur toutes les pages à l'endroit et à la date indiqués en en-tête.

LE BAILLEUR

LE PRENEUR